

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 DECEMBRE 2011

Membres en exercice : 17	<b>L'an deux mille onze, le treize décembre</b> , à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Portets, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-France THERON, Maire.
Membres présents : 11	Date de la convocation : <b>09 décembre 2011</b> .
Suffrages exprimés : 14	<b>Présents</b> : Marie-France THERON (Maire), Claudie MARQUETON, Noël COURTIN (Adjoints), Didier CAZIMAJOU, Michel COUSSEAU, Thierry RENAUD, Ghislaine GIFFARD, Pascal MORTIER, Stéphanie BAYLE, Jean-Claude VACHER, Christiane CAZIMAJOU (Conseillers Municipaux).
	<b>Absents avec délégation</b> : Jean-Claude PEREZ (pouvoir à Ghislaine GIFFARD), Corine BLANCHARD (pouvoir à Claudie MARQUETON), Fanny JACQUE (pouvoir à Marie-France THERON).
	<b>Absents</b> : Patrick DESVAUX, Dominique HAVERLAN, Stéphane ENGEL.
	<b>Secrétaire de séance</b> : Ghislaine GIFFARD.

### PREAMBULE

Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du mardi 15 novembre 2011. Aucune observation n'étant formulée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

### DELIBERATIONS

#### ASSURANCE STATUTAIRES DU PERSONNEL : CONTRAT AVEC LA SMACL

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de renouveler le contrat d'assurance statutaire du personnel titulaire (agents affiliés à la CNRACL ou à l'IRCANTEC) avec la SMACL pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2015.

Après étude des absences pour maladies ordinaires des années 2008 à 2011, le Conseil municipal opte pour la franchise de 30 jours.

Le Maire est autorisé à signer le contrat sera renouvelé selon les indications ci-dessous :

Agents CNRACL	Franchise	Taux
Décès	Sans franchise	0,90%
Accidents du travail et maladies imputables au service	Sans franchise	6,00 %
Longues maladies et maladies de longue durée	Sans franchise	0,60 %
Maternité	Sans franchise	2,40 %
Maladie ordinaire	30 jours fermes	9,90%

Agents IRCANTEC	Franchise	Taux
Décès	Sans franchise	1,20%
Accidents du travail et maladies imputables au service	Sans franchise	
Graves maladies	Sans franchise	
Maternité	Sans franchise	
Maladie ordinaire	30 jours fermes	1,20%

#### CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte le contrat de maintenance informatique de la mairie et des bureaux des directeurs d'écoles proposé par CYBERMICRO, soit :

- 2.508,00 € par an pour le réseau de la mairie ;
- 120,00 € par an pour les matériels des directrices d'école

#### REHABILITATION DE LA MAISON DU CHERET : MISSION DE COORDINATION SPS

Un coordinateur SPS étant nécessaire dans le cadre du chantier de réhabilitation de la maison du Chéret, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le contrat de mission de coordination SPS proposé par DEKRA pour un montant de 3.890,00 € HT soit 4.652,44 € TTC.

#### EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE : MISSION DE COORDINATION SPS

Un coordinateur SPS est nécessaire dans le cadre du chantier d'extension de l'école maternelle, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le contrat de mission de coordination SPS proposé par DEKRA pour un montant de 2.070,00 € HT soit 2.475,72 € TTC.

**REHABILITATION DE LA MAISON DU CHERET – 2<sup>ème</sup> TRANCHE – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA D.E.T.R. 2012.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide financière de l'Etat, dans le cadre de la DETR 2012, pour le projet de réhabilitation de la Maison du Chéret (2<sup>ème</sup> tranche) et accepte le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux 2 <sup>ème</sup> tranche	183.749,71 €	<b>Subventions</b>	
Maîtrise d'œuvre	9.187,48 €	Etat – DETR 2012	64.312,48 €
S.P.S.	2.009,28 €	Réserve parlementaire	10.000,00 €
Frais de publicité	500,00 €	Fondation du Patrimoine	5.000,00 €
Assurance D.O.	6.399,83 €	Conseil général	25.000,00 €
		<b>Autofinancement</b>	
		Emprunt	60.000,00 €
		Fonds propres	37.529,81 €
<b>Total HT</b>	<b>201.842,29 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>201.842,29 €</b>
TVA 19,60 %	39.561,08 €	TVA 19,60 %	39.561,08 €
<b>Montant TTC</b>	<b>241.403,37 €</b>	<b>Total</b>	<b>241.403,37 €</b>

**AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG - CHOIX DES ENTREPRISES**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les entreprises retenues par la Commission municipale d'Appel d'Offres pour l'aménagement du centre bourg. Et autorise le Maire à signer les marchés.

<i>Lots</i>	<i>Entreprise</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
1 - VRD	STR - EIFFAGE	496.845,00 €	594.266,62 €
2 - Jeux d'enfants - mobilier	BOUYRIE DE BIE	73.656,52 €	88.093,19 €
3 - Plantations	A2S	41.935,80 €	50.155,22 €
	<b>TOTAL</b>	<b>612.437,32 €</b>	<b>732.475,03 €</b>

**REVISION DES TARIFS COMMUNAUX**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier les tarifs communaux suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

Libellé	Montant commune	Montant hors commune
<u>Location salle polyvalente</u>		
- 1/3 de salle	154,00 €	
- 2/3 de salle	310,00 €	
- salle entière	467,00 e	
<u>Anneaux du port</u>		
Tarifs annuels :	94,00 €	280,00 €
- Bateau jusqu'à 4,99 m	151,00 €	363,00 €
- Bateau de 5 à 6,99 m	280,00 €	700,00 €
- Bateau de 7 à 12m		
Tarifs mensuels		
- Bateau jusqu'à 4,99 m	46,00 €	48,00 €
- Bateau de 5 à 6,99 m	48,00 €	66,00 €
- Bateau de 7 à 12m	65,00 €	94,00 €
Tarifs hebdomadaires		
- Bateau de 8 à 15 m	81,00 €	83,00 €
Tarifs journaliers		
- A partir de la 2 <sup>ème</sup> journée, par jour		47,00 €
Péniches d'habitation		
- par mois	315,00 €	322,00 €
Accueil périscolaire		
La ½ heure :		
- Quotient < à 500 €	0,49 €	0,59 €
- Quotient de 501 à 850 €	0,52 €	0,62 €
- Quotient de 851 à 1500 €	0,56 €	0,66 €
- Quotient > à 1500 €	0,61 €	0,71 €

## **MODIFICATION DU REGLEMENT DE COPROPRIETE DE L'IMPASSE DES PIBALLAYES**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- CONSIDERANT que la Commune de PORTETS est copropriétaire de parcelles situées Impasse des Piballayes (cadastré section A, n°808, 809, 8110, 979) ;
- CONSIDERANT l'acquisition par M. ASTILLEROS du lot 8 ;
- ACCEPTE la modification du règlement de copropriété de l'Impasse des Piballayes, soit la division du lot 8 en deux lots nouveaux : lots 9 et 10, selon la modification à l'état descriptif de division ci-jointe, établie par M. Thierry BARBOT, géomètre, expert foncier.
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

## **EMPRUNTS POUR LES INVESTISSEMENTS 2012**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal les projets d'investissements prévus en 2012, soit : 1) la réhabilitation du Chéret, 2) l'extension de l'école maternelle, 3) l'aménagement de la place de la mairie, 4) le parc du Chéret. Elle distribue un tableau reprenant les coûts de ces projets, les subventions accordées et le besoin de financement final. Elle fait part des propositions du Crédit Mutuel et du crédit Agricole, indiquant que la Caisse d'Epargne a refusé d'accorder un prêt.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, retient les propositions du Crédit Mutuel ARKEA soit :

- réalisation d'un emprunt de 500.000,00 € ; taux 4,15% ; remboursement en 15 ans ; périodicité trimestrielle ; fonds déblocables en mars 2012 ; première trimestrialité en septembre 2012.
- réalisation d'un emprunt de 150.000,00 € ; taux 4,15% ; remboursement en 15 ans ; périodicité trimestrielle ; fonds déblocables en mars 2012 ; première trimestrialité en septembre 2012.

## **CONVENTION AVEC LA C.A.F. DE LA GIRONDE**

La Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde se proposant d'accorder une aide financière de 8.300,00 € pour l'installation d'un grand jeu mis à la disposition de l'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention nécessaire.

## **DECISION MODIFICATIVE**

A la demande de la Trésorerie de PODENSAC, il s'avère qu'il est nécessaire de scinder le bien répertorié sous le n° d'inventaire 27 (Le Chéret) afin que soient distingués le bâti et le non bâti.

Le non bâti portera le n° d'inventaire 27 et concernera les parcelles cadastrées section A, n°142, 696, 822, 824, 1246.

Le bâti (Maison du Chéret) portera le n° d'inventaire 2399.

Comme il convient d'ouvrir les crédits nécessaires aux opérations d'intégration dans l'actif de la commune, le Conseil municipal, à l'unanimité, procède à la décision modificative suivante :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
<b>Opération</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>Opération</b>	<b>Article - Libellé</b>	<b>Montant</b>
040 - 2111	Terrains nus	56.400,00 €	040 - 21318	Autres bâtiments publics	<b>56.400,00 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>56.400,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>56.400,00 €</b>

## **DISSOLUTION DU BUDGET « CIMETIERE »**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- CONSIDERANT que le budget « Cimetière - Caveaux » n'enregistre plus aucune écritures comptables depuis plusieurs exercices ;
- CONSIDERANT l'avis de Madame le Trésorier de PODENSAC ;
- DECIDE la dissolution du budget « Cimetière – Caveaux ».

## **CONTRAT « ENFANCE ET JEUNESSE »**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le Contrat « Enfance et Jeunesse » de la période 2011 / 2014. Ce contrat, signé par toutes les communes membres de la CDC de PODENSAC et la Caisse d'Allocations Familiales permet à la CDC de percevoir des aides financières pour le fonctionnement des différents Centres de Loisirs communautaires.

## **MAINTENANCE CHAUFFAGE GAZ DE LA MAIRIE ET DES ECOLES –CONTRAT AVEC A.M.T.**

*(Cette délibération n'étant pas à l'ordre du jour, Mme le maire demande au Conseil s'il veut en délibérer : accord à l'unanimité)*

A l'unanimité, le Conseil municipal renouvelle, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, le contrat de maintenance des chaudières gaz de la mairie et des écoles et accepte le contrat proposé par A.M.T. (33720 PODENSAC) pour un coût annuel du contrat soit 1.268,33 € TTC.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Mme le Maire donne la composition du Conseil d'Administration de la Clé des Vignes :

- Mme Raymonde DURON (Présidente) ; M. Philippe DE LASTOURS (Vice président) ; Mme Nadège VAUDON-FERRADOU (Secrétaire) ; M. Alain CLAVEAU (Secrétaire adjoint) ; Mme Ghislaine DURON (Trésorière) ; Mme Sandrine MANSENCAL (Trésorière adjointe) ; Mme Florence DUCAU, Mme Virginie ROCH, Mme Corinne GALES, M. Gérard BOUYSSOU, Mme Catherine MINOT, M. Frédéric BRICOUT (Membres).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.